

Il est très grave que 150,000 employés doivent travailler pendant trois ans avant d'obtenir deux semaines de vacances. Le gouvernement fédéral, qui se trouve à l'échelon supérieur et qui, par le passé, a fait preuve à bien des égards de beaucoup d'initiative, devrait donner l'exemple dans toutes ces questions. Je pense par conséquent que le ministre devrait, en élaborant cette mesure législative, s'inspirer des mesures prises par les provinces qui ont des lois meilleures que ce bill. Je crois que le ministre a dit, et je sais que c'est vrai, que la province de la Colombie-Britannique accorde deux semaines de vacances payées et cela s'applique, naturellement, non seulement aux employés de l'État ou des sociétés qui en relèvent, mais à tout le monde. C'est un exemple dont nous devrions nous inspirer. J'ose espérer que lorsque le ministre présentera ce bill et que nous en serons arrivés à cet article particulier, il sera disposé à proposer un amendement qui éliminera toute injustice apparente.

Je suis heureux de constater également que, lorsqu'un jour férié tombe pendant la période des vacances, l'employé aura droit à une journée supplémentaire rémunérée. C'est la pratique suivie par les industries les plus progressistes et je suis heureux que le ministre ait suivi cet exemple. Je note avec plaisir également, bien que ce point ne soit pas très important, que cela ne compliquera pas trop les ententes collectives déjà en vigueur. Je n'ai pas grand chose à ajouter. J'approuve la mesure et je suis sûr que tous ceux qui siègent de ce côté-ci accorderont au ministre tout l'appui nécessaire.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, à l'instar de l'honorable député qui vient de reprendre son siège, je voudrais féliciter le ministre de la façon dont il nous a saisis du bill et dont il en a traité certains des aspects les plus techniques. Je ne saurais certainement aller aussi loin dans la voie des félicitations que l'honorable député de Kootenay-est (M. Byrne) qui a approuvé entièrement les dispositions du projet de loi. J'irai même jusqu'à dire qu'ayant étudié l'exemplaire du bill qu'on m'a remis, je me suis demandé s'il y aurait lieu de voter pour, car il est certain que le projet de loi comporte un certain nombre d'insuffisances.

A mon avis, l'une de ses insuffisances les plus graves c'est que le bill révèle un changement d'attitude chez ceux qui occupent actuellement les banquettes ministérielles. En effet, la Chambre étant saisie d'un bill analogue, dix des ministres actuels se sont levés, le 27 juillet 1956, et ont donné leurs voix à une mesure sensiblement préférable à celle-ci. Peut-être nous donnera-t-on plus tard

[M. Byrne.]

une explication de ce changement de point de vue.

Il est un autre aspect de cette question que je juge assez sévèrement. Sans doute il ne s'agit pas ici précisément du projet de loi, mais vous me permettez, monsieur l'Orateur, que je m'y arrête. Nous avons eu depuis un certain temps l'impression que le parti conservateur,—et ce point de vue a été exprimé assez énergiquement, en certains endroits, au cours des élections,—était favorable à l'uniformisation de notre législation du travail, c'est-à-dire à l'uniformisation des lois régissant le travail dans notre pays. J'aurais été encore plus content si le ministre avait pu nous saisir d'un projet de loi qui aurait apporté un changement aux autres mesures législatives dépendant de nous afin d'uniformiser le régime des vacances payées dans toutes les provinces du Canada et les Territoires du Nord-ouest, de façon à viser toutes les personnes ressortissant actuellement au Parlement en matière de travail. Cela aurait beaucoup mieux valu. Nous aurions pu pressentir les provinces en ce sens et faire un pas vers l'établissement d'un code du travail uniforme en franchissant justement ce premier pas,—les vacances payées,—plutôt qu'en ajoutant encore un régime aux cinq ou six qui existent déjà,—c'est ce qu'a dit le ministre je pense,—dans les provinces où sont prévues des vacances payées.

A mon avis le projet de loi dont nous sommes saisis a encore beaucoup de défauts. J'espère que lorsque nous aurons passé à une autre étape de son examen nous pourrions nous y arrêter plus particulièrement et obtenir à cet égard du ministre des réponses plus claires. J'espère le convaincre que les idées que nous exprimerons en ce qui concerne certains articles ne sont pas dépourvues de mérite et qu'il y aurait lieu de les accepter.

Bon nombre de ceux d'entre nous qui siègent ici depuis plusieurs années savent que les membres du gouvernement actuel, lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, se sont plaints régulièrement et avec amertume, non sans raison je pense, de ce qu'on légifèrait exagérément par décret du conseil plutôt que par mesures parlementaires. Nous avons tous entendu parler de la suprématie du Parlement à l'égard de ces décisions. Pourtant, quand on examine le bill qui nous occupe en ce moment, on constate qu'il pourvoit, comme il se doit, à des règlements qui pourraient très bien finir par être plus longs que la loi elle-même. Pour ma part, je m'oppose à ce qu'on accorde le pouvoir si étendu d'édicter des règlements en vertu de cette loi, surtout quand il est possible d'y apporter